

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents : **24**

Représentés : **9**

Qui ont pris part à la délibération : **33**

Date de la convocation : **17/09/2021**

Date d'affichage : **21/09/2021**

de la commune de COGOLIN

Séance du lundi 27 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le **vingt-sept septembre** à **18h30 heures**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au **Centre Maurin des Maures**, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE maire,

PRESENTS :

Audrey MICHEL – Gilbert UVERNET – Audrey TROIN – Patrick GARNIER – Christiane LARDAT – Geoffrey PECAUD – Sonia BRASSEUR – Francis LAPRADE – Liliane LOURADOUR – Erwan DE KERSAINTGILLY – Jacki KLINGER – Danielle CERTIER – Elisabeth CAILLAT – Franck THIRIEZ – Jean-Pascal GARNIER – Margaret LOVERA – Corinne VERNEUIL – Isabelle BRUSSAT – Olivier COURCHET – Mireille ESCARRAT – Patrick HERMIER – Isabelle FARNET-RISSO – Kathia PIETTE –

POUVOIRS :

René LE VIAVANT à Margaret LOVERA / Jean-Paul MOREL à Christiane LARDAT / Patricia PENCHENAT à Gilbert UVERNET / Michaël RIGAUD à Geoffrey PECAUD / Florian VYERS à Corinne VERNEUIL / Christelle DUVERNET à Sonia BRASSEUR / Philippe CHILARD à Mireille ESCARRAT / Bernadette BOUCQUEY à Isabelle FARNET-RISSO / Jean-François BERNIGUET à Marc Etienne LANSADE /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

La communauté de communes du golfe de Saint-Tropez étant compétente en matière de collecte des déchets, conformément au décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 constitue un plan d'action ayant pour objectif de prévenir la production de déchets.

Par délibération n° 2017/03/29-26 du 29 mars 2017, la communauté de communes a sollicité l'aide de l'Europe au titre du programme « LIFE intégré déchets » pour l'attribution de subvention pour la réhabilitation du réseau des déchèteries intercommunales.

N° 2021/092

ACQUISITION D'UN BROYEUR A VEGETAUX A DESTINATION DES ESPACES VERTS VIA LE PROGRAMME EUROPEEN LIFE IP SMART WASTE, PROJET PORTE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ (CCGST)

CM du 27/09/2021

N° 2021/092

ACQUISITION D'UN BROYEUR A VEGETAUX A DESTINATION DES ESPACES VERTS VIA LE PROGRAMME EUROPEEN LIFE IP SMART WASTE, PROJET PORTE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ (CCGST)

A ce titre, l'acquisition de broyeurs à végétaux s'inscrit dans le cadre de ce financement et permet une participation à hauteur de 40 % dans la limite de l'enveloppe allouée à l'opération.

A la suite d'une enquête réalisée en début d'année 2020, la commune de Cogolin a souhaité se doter de cet outil.

Le montage financier validé par le conseil communautaire le 24 février par délibération 2021/02/24/-24 est le suivant :

- achat des broyeurs par la CCGST qui avance l'intégralité des fonds,
- participation de la CCGST à hauteur de 30 %,
- subvention perçue par la CCGST « Life IP Smart Waste » à hauteur de 40 %,
- reste à la charge de la commune de Cogolin 30 %.

Le montant de la participation communale s'élèvera à 5 025 € HT montant qui sera remboursé à la communauté de communes du golfe de Saint-Tropez via le mécanisme du fonds de concours. Ce montant sera inscrit au budget 2022 au compte 204 « subventions d'équipement versées ».

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

D'ACQUERIR un broyeur de végétaux via le projet porté par la communauté de communes du golfe de Saint-Tropez pour un montant de 5 025 € HT,

DE SIGNER la convention de partenariat pour la mise à disposition de broyeurs végétaux à l'échelle communale,

D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget communal 2022.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE**.

Le maire,

Marc Étienne LANSADÉ

